



Les 20 ans de la FRAPS

La place de la PPS dans les politiques publiques
: se donner enfin les moyens d'agir ?



ARS Centre-Val de Loire

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr> › media [PDF](#) :

2020 - Les fondamentaux de la PPS

28 janv. 2020 — Il est acté maintenant depuis les travaux de Dahlgren et Whitehead, la nature des déterminants de santé qui conditionnent.

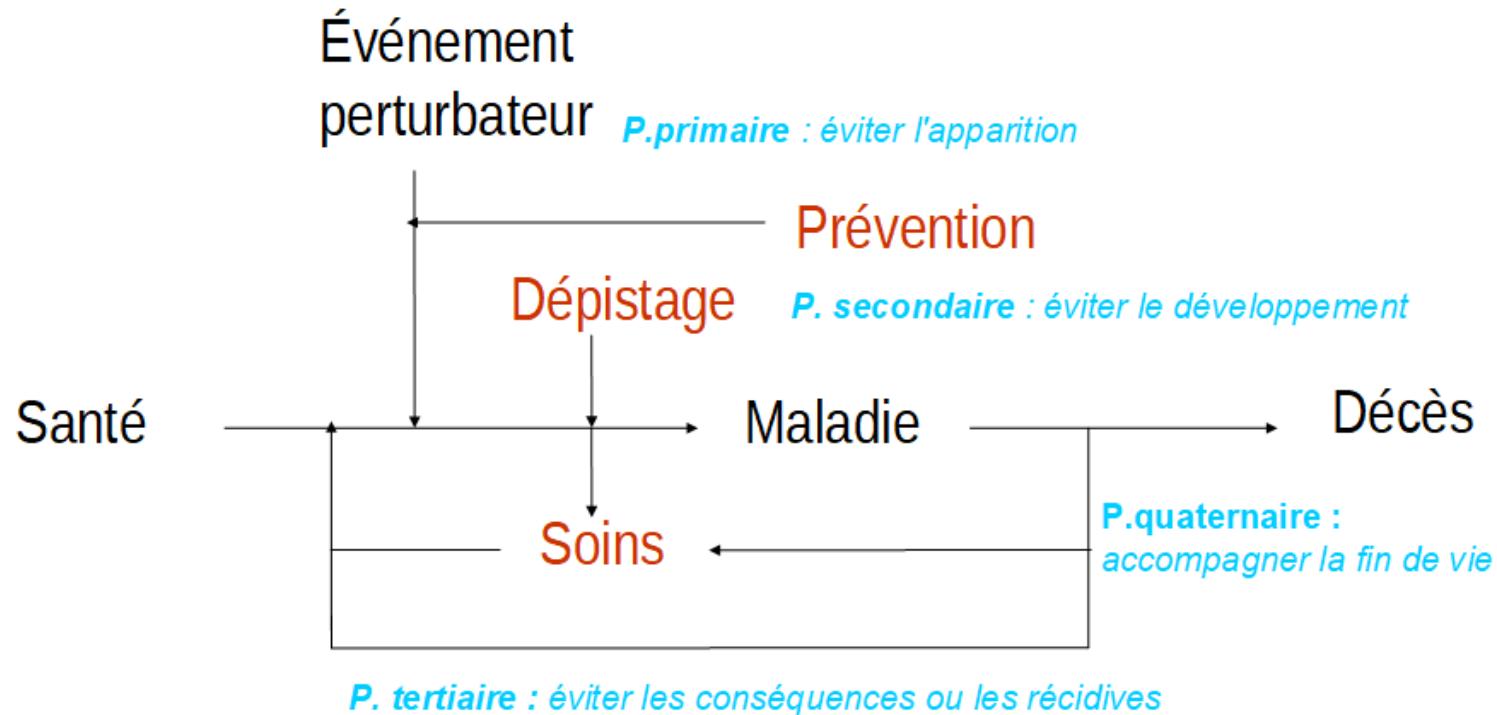


**Prévention et promotion de la santé
en Région Centre-Val de Loire**

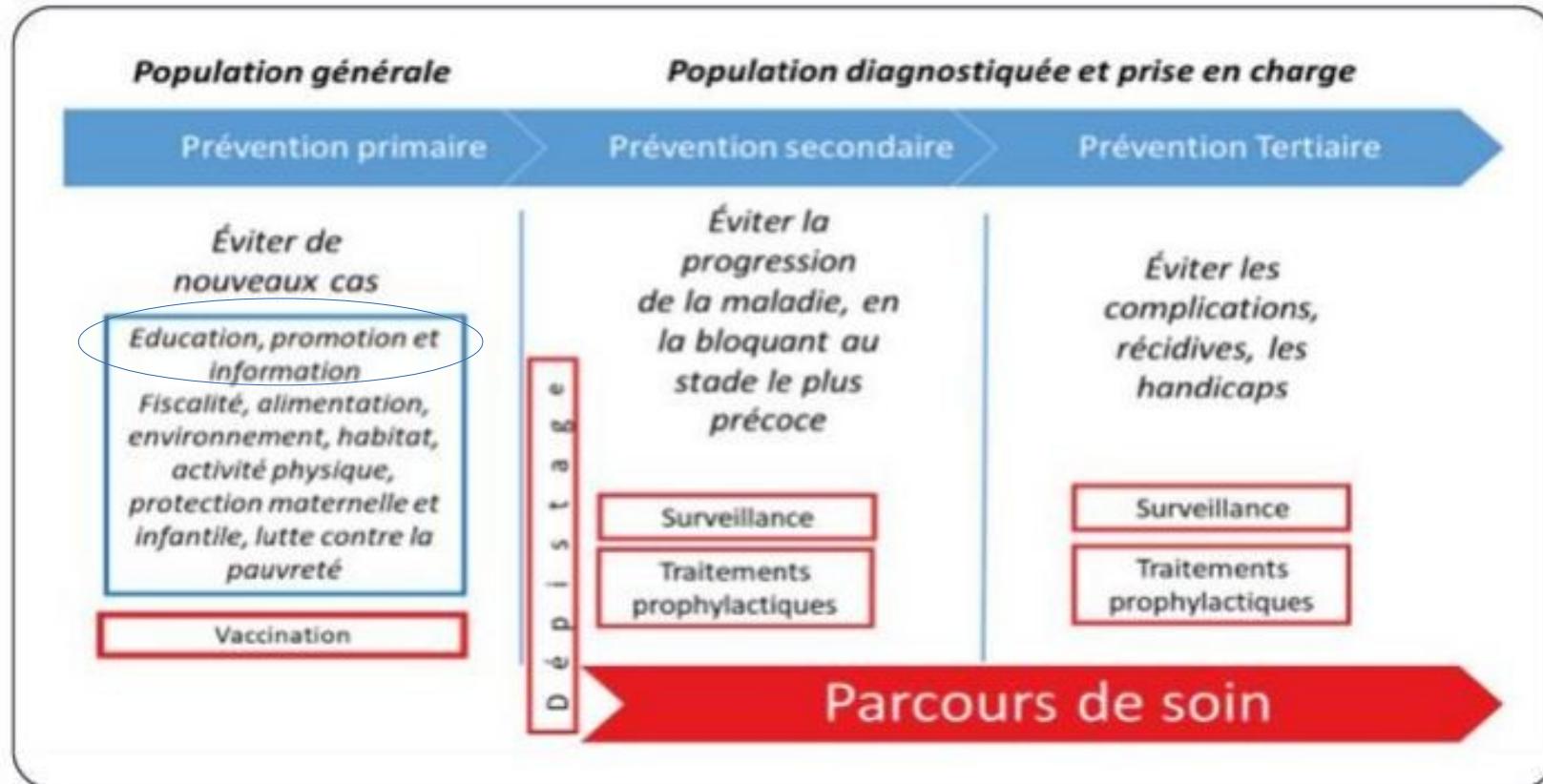
LES FONDAMENTAUX
de la Direction de la Santé Publique
et Environnementale

- La Prévention Promotion de la Santé
- Sa place dans les politiques publiques
- Se donner les moyens d'agir !

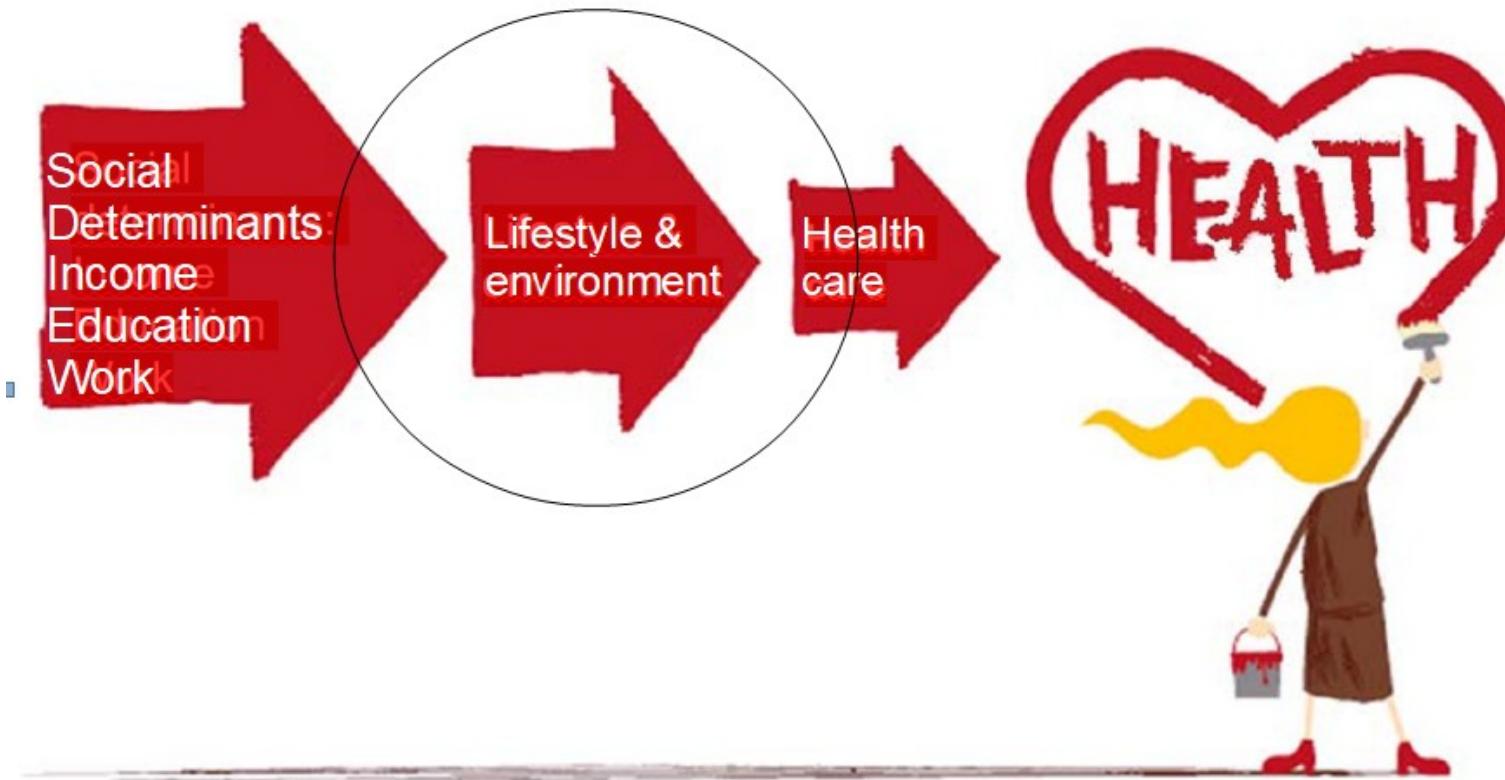
Prévention le modèle biomédical



Prévention et promotion de la santé

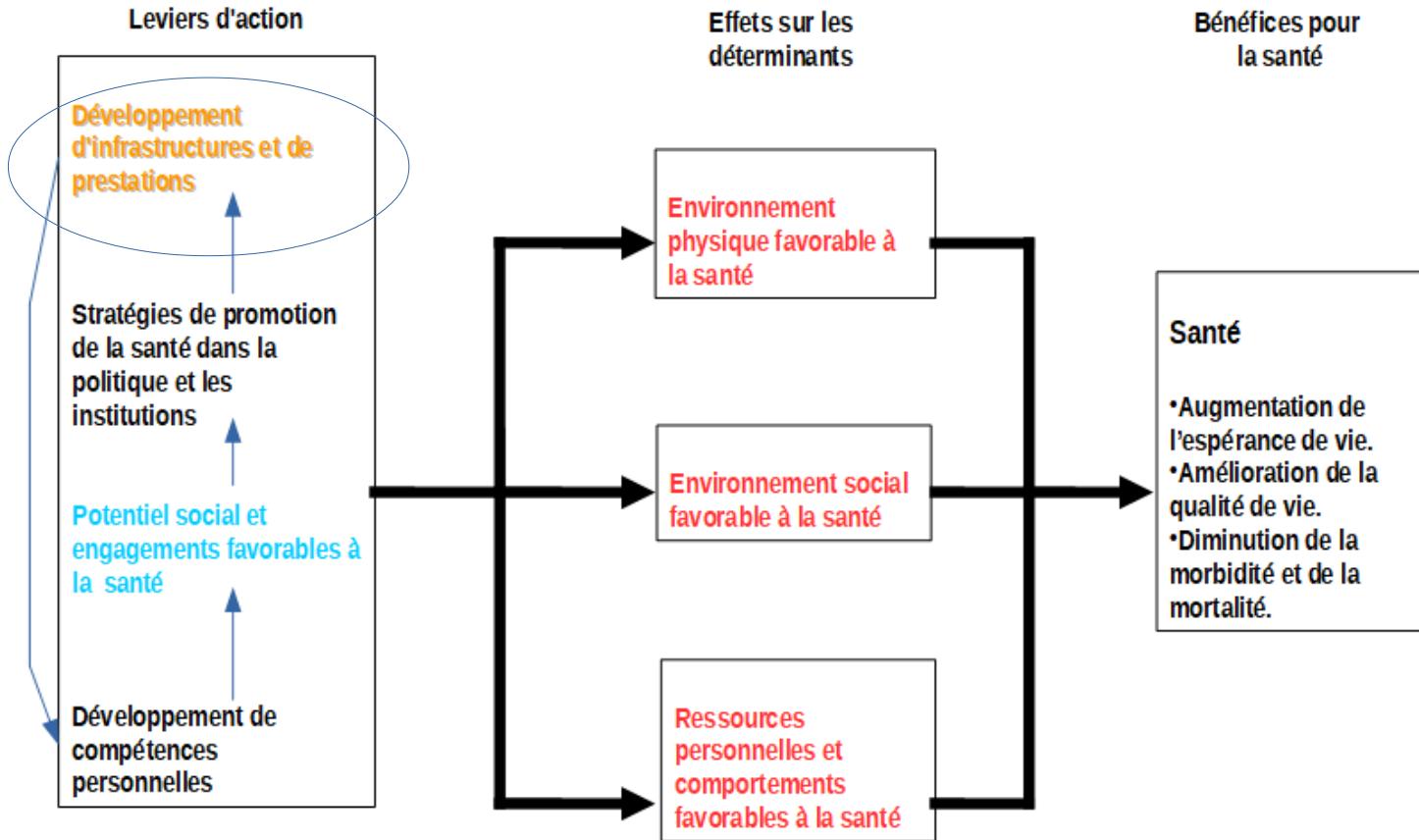


Promotion de la santé : Les déterminants



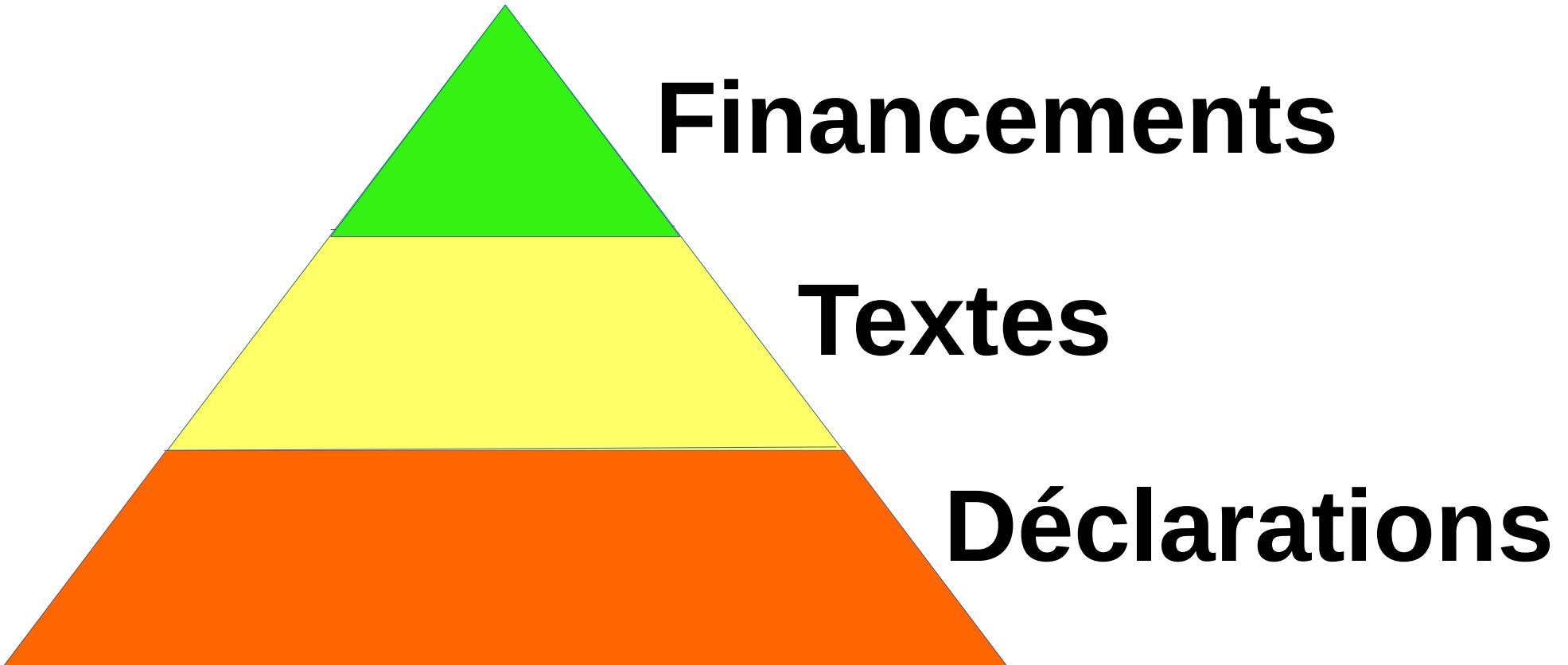
Source : Prof. Knut-Inge Klepp
Director General of the Division of Public Health/
Faculty of Medicine, University of Oslo 2012

Promotion de la santé : les stratégies



(D'après Promotion santé suisse 2005)

Politiques publiques



Les déclarations



Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Prévention en santé

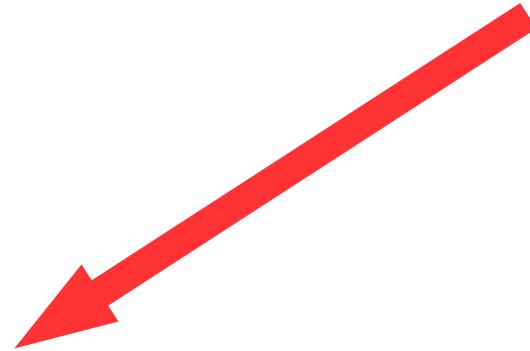


INTRODUCTION

1.1. La prévention et la promotion de la santé : des notions au cœur de notre système de santé

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». La santé est prise en compte dans sa globalité et y est associée la notion de bien-être.

2025



Promotion de la santé dans le code de la santé publique

Partie législative (Articles L1110-1 à L6441-1)

+ Première partie : Protection générale de la santé (Articles L1110-1 à L1545-4)

- Deuxième partie : Santé sexuelle et reproductive, droits de la femme et protection de la santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte (Articles L2111-1 à L2446-3)

Livre Ier : Protection et promotion de la santé maternelle et infantile (Articles L2111-1 à L2164-2)

Sous-section 1 : Comité interministériel pour la santé

[Article D1411-30](#) | En vigueur depuis le 20 juin 2014

[...] santé est chargé : 1° De veiller à l'amélioration de l'état de santé de la population et à la réduction des inégalités de santé ; 2° De favoriser la prise en compte de l'éducation pour la santé et la **promotion** [...] de la santé dans l'ensemble des politiques publiques ; 3° De veiller à ce que la coordination des politiques publiques en faveur de la santé soit assurée au niveau régional. [...]

Livre IV : Administration générale de la santé (Articles L1411-1 à L1470-6)

Titre Ier : Institutions (Articles L1411-1 à L1419-1)

Chapitre Ier : Politique de santé. (Articles L1411-1 à L1411-10)

Chapitre Ier bis : Organisation des soins. (Articles L1411-11 à L1411-13)

Chapitre II : Ethique. (Articles L1412-1 à L1412-6)

Chapitre III : Veille sanitaire, urgence sanitaire et promotion de la santé (Articles L1413-1 à L1413-16)

Section 1 : Agence nationale de santé publique (Articles L1413-1 à L1413-12-3)

I. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PROMOTION DE LA SANTE, INCLUANT LA PRÉVENTION, DANS TOUS LES MILIEUX ET TOUT AU LONG DE LA VIE

p.11

A. Promouvoir les comportements favorables à la santé

p.12

Promouvoir une alimentation saine

p.13

Promouvoir une activité physique régulière

p.13

Prévenir l'entrée dans les pratiques addictives (tabac, alcool, substances psychoactives licites et illicites, addictions sans substances)

p.14

Réduire les prévalences des pratiques addictives et comportements à risque (tabac, alcool, substances psychoactives licites et illicites, addictions sans substances) et leurs conséquences nocives

p.16

Prévenir les risques liés à la conduite dangereuse sur la route et leurs conséquences

p.17

Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité

p.18

Prévenir la perte d'autonomie

p.19

Schéma national de santé 2017-2022

B. Promouvoir des conditions de vie et de travail favorables à la santé et maîtriser les risques environnementaux

p.21

Réduire l'exposition à des conditions d'habitat indignes et aux pollutions intérieures

p.22

Promouvoir la santé au travail, développer une culture de prévention dans les milieux professionnels et réduire la fréquence et la sévérité des pathologies liées aux conditions de travail

p.23

Réduire l'exposition de la population aux pollutions extérieures et aux substances nocives pour la santé

p.24

Renforcer la prévention des maladies vectorielles

p.26

Promotion de la santé dans le code de l'éducation

Code de l'éducation

■ Partie législative (Articles L111-1 à L977-2)

- Deuxième partie : Les enseignements scolaires (Articles L311-1 à L567-1)
 - Livre V : La vie scolaire (Articles L511-1 à L567-1)

■ Titre IV : La santé scolaire (Articles L541-1 à L543-1)

Naviguer dans le sommaire du code

■ Chapitre Ier : La protection de la santé. (Articles L541-1 à L541-6)

› Article L541-1

Modifié par LOI n°2021-1754 du 23 décembre 2021 - art. 77

Modifié par LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 98 (V)

Les actions de promotion de la santé des élèves font partie des missions de l'éducation nationale. L'ensemble des personnels de la communauté éducative participe à cette mission ... Ces actions favorisent notamment leur réussite scolaire et la réduction des inégalités en matière de santé.

Promotion de la santé dans le code de la santé publique

Section 5 : Fonds d'intervention régional

Article L1435-8 | En vigueur depuis le 19 janvier 2018

[...] Un fonds d'intervention régional finance, sur décision des agences régionales de santé, des actions, des expérimentations et, le cas échéant, des structures concourant : 1° A la promotion de la santé et [...]

› Article L1434-8

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2024

Modifié par LOI n°2023-1250 du 26 décembre 2023 - art. 49 (V)

I.-Les moyens alloués à l'agence régionale de santé pour le financement des actions tendant à la promotion de la santé, à l'éducation à la santé et à la prévention des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie ne peuvent être affectés au financement d'activités de soins ou de prises en charge et d'accompagnements médico-sociaux.

Les financements

| | 2009 | 2018 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Dépense courante de santé / PIB | 11,9 % (230,9 Md€) | 11,7 % (275,9 Md€) |
| Prévention institutionnelle / DCS | 3,7 % | 2,2 % |
| Prévention collective / DCS | 1,5 % | 1 % |
| Information, éducation, promotion de la santé / DCS | 1,5 pour 1000 (366 M€) | 1,1 pour 1000 (328 M€) |

Sources : Gérard de Poumourville ; Estimation des dépenses de prévention institutionnelles ; p238 ; Trente ans d'évolution de la santé en France.
DREES : Les dépenses de santé en 2018 p 95

Le Fonds d'Intervention Régional

| FIR Région Centre-Val de Loire | 2023 | 2024 |
|---|-------------|---------------|
| Montant total | 190 M€ | 205 M€ |
| Mission prévention | 27 M€ (14%) | 31 M€ (15%) |
| Promotion de la santé, éducation et prévention, comportements à risques et risques environnementaux | 18,7 (10%) | 21,3 M€ (10%) |

Se donner les moyens d'agir !

- **Dans chaque organisme** : Développer notre **confiance dans l'avenir de la promotion de la santé**.
- **Collectivement** : Développer notre capacité d' « **agir avec** » en faveur du développement des pratiques de promotion de la santé.
- **Politiquement** : Plaider pour une **répartition plus équitable de la légitimité et des ressources** entre soins, prévention médicale et promotion de la santé.

Services de promotion de la santé et système de santé

